



**ORGANISME DE MISE EN OEUVRE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-TOGO
(OMCA-TOGO)**

AVIS GÉNÉRAL ANNONÇANT LA CLOTURE DU PROJET TIC

==**==**==**==**==**==**==

La République Togolaise, représentée par son Gouvernement (le « Gouvernement »), et les Etats-Unis d'Amérique, représentés par la Millennium Challenge Corporation (« MCC »), ont conclu, le 14 février 2019, l'Accord de don du Programme Seuil composé de deux projets : le projet TIC et le projet LRAP. Le montant total du Programme Seuil est de 35 000 000 de dollars américains (« Financement MCC »).

L'objectif du Projet TIC est d'améliorer l'efficacité des entreprises, la productivité, les investissements et la croissance grâce à un accès amélioré aux services des TIC de haute qualité à un coût raisonnable au Togo. Pour ce faire, les quatre volets du projet visent à : (1) améliorer la concurrence entre les prestataires des services des TIC existants et potentiels dans le secteur ; (2) renforcer la régulation du secteur des TIC ; (3) cibler des investissements et incitations, si nécessaire, améliorer le service dans les zones autrefois non rentables et (4) favoriser une plus grande utilisation des TIC dans le pays.

Le Gouvernement a créé l'Organisme de mise en œuvre du Millennium Challenge Account-Togo (OMCA-Togo) et lui a confié la mise en œuvre des activités du « Programme Seuil » qui est entré en vigueur le 14 février 2019.

A ce titre, l'OMCA-Togo informe ses partenaires ainsi que l'ensemble de la population togolaise que le projet TIC du Programme Seuil de la MCC prendra fin **le 26 novembre 2024**.

En conséquence, aucune activité ne sera plus mise en œuvre après cette date de fin de projet.

Pour toutes informations complémentaires relatives à la Clôture du projet TIC, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante :

OMCA-Togo, situé après la Cour d'appel de Lomé,
non loin de l'agence CEET d'Agoé Cacavéli, 05 BP 587,
Tél : +228 92 32 86 32
Courriel : contact@omcatogo.tg / procurement@omcatogo.tg

Le Directeur Général


N'gname Jeanne BOUGONOU